

**- TABLEAU DE SYNTHÈSE -**  
**PLH de la Communauté d'Agglomération de Colmar - PROPOSITION DE PROGRAMME D' ACTIONS**

Enjeux issus du diagnostic partagé	Intentions définies par les élus dans le cadre intercommunal	Axes stratégiques*	Plan d'actions : Engagement des actions		
			A court terme (1 à 2 ans)	A moyen terme (2 à 5 ans)	A long terme (+ de 5 ans)
<p>Un enjeu de <b>définition et de maîtrise de la production de l'offre de logements</b> et services en fonction des objectifs d'accueil de population qu'on se fixe.</p> <p>Un enjeu de redynamisation de la démographie.</p>	<p>Définir une politique locale de l'habitat cohérente à l'échelle de la CAC et en lien avec la politique de développement.</p> <p><b>Fixer et attirer</b> des jeunes ménages.</p>	<p>I Se doter de moyens d'<b>analyse</b> et de <b>pilotage</b> d'une politique de l'habitat.</p> <p>II <b>Accroître l'offre</b> de logements dans une logique de <b>diversification</b> et de qualité de l'habitat.</p>	<p>I.1 <b>Dispositif d'observation, d'animation, et de coordination</b> du PLH</p> <p>I.2 <b>Assistance, conseils</b> aux communes en matière d'habitat et d'urbanisme.</p> <p>II.1 Produire <b>75 à 100 logements locatifs à vocation sociale</b> par an (dans le cadre de réhabilitation ou de programmes en neuf).</p> <p>II.2 Produire <b>80 à 100 logements locatifs à vocation intermédiaire</b> par an.</p> <p>II.3 <b>Organiser le développement</b> d'une offre équilibrée et diversifiée à l'échelle de la CAC, par une identification géographique des sites disponibles.</p> <p>II.4 <b>Etude pré-opérationnelle</b> pour évaluer la faisabilité d'une <b>OPAH thématique</b> transformation d'usage de bâtiments.</p>	<p>II.5 Complémentarité, qualité et diversité des <b>équipements et services à la population</b>.</p> <p>II.6 Traiter les secteurs à enjeux urbains et patrimoniaux : la rénovation urbaine.</p>	
<p>Un enjeu de <b>maîtrise du foncier</b> et de préservation de possibilités d'extension pour les générations à venir.</p>	<p>Maintenir la population jeune issue des ménages de la commune.</p> <p>Juguler la spéculation foncière.</p>	<p>III Définir le cadre du développement : organiser les modes de croissance et promouvoir une <b>utilisation plus économique du ban communal</b>.</p>	<p>III.1 <b>Adapter les documents d'urbanisme</b> aux enjeux du PLH (Plan Local d'Urbanisme).</p> <p>III.2 Utiliser les <b>moyens d'actions réglementaires</b> de maîtrise du foncier.</p> <p>III.3 <b>Constituer des réserves</b> de développement urbain <b>à long terme</b>.</p> <p>III.4 Gérer la <b>densification</b> et la <b>reconstruction</b>.</p>		<p>III.5 Mise à disposition de terrains communaux sous forme de <b>baux emphytéotiques</b> pour des opérations de développement complètes.</p>

\* : Qui constituent les conditions nécessaires à remplir pour atteindre les objectifs.

Aceif.st

**- TABLEAU DE SYNTHÈSE -**  
**PLH de la Communauté d'Agglomération de Colmar - PROPOSITION DE PROGRAMME D' ACTIONS**

Enjeux issus du diagnostic partagé	Intentions définies par les élus dans le cadre intercommunal	Axes stratégiques*	Plan d'actions : Engagement des actions		
			A court terme (1 à 2 ans)	A moyen terme (3 à 5 ans)	A long terme (+ de 5 ans)
Un enjeu de <b>préservation de l'identité locale.</b>	Permettre aux habitants de percevoir l'identité communale.  Préserver l'image des villages pour leur attractivité touristique, résidentielle et économique.	IV <b>Préservation de la qualité des paysages urbains et ouverts et diversification des formes urbaines et architecturales.</b>	IV.1 Réalisation d'un <b>plan paysage intercommunal.</b>  IV.2 <b>Organiser et gérer les développements</b> pour préserver, diversifier et harmoniser l'habitat dans le respect de l'identité locale.  IV.3 Favoriser la <b>requalification des friches</b> et la mobilisation des <b>dents creuses.</b>	IV.4 <b>Elaboration d'une charte de promotion de la qualité urbanistique, architecturale et paysagère</b> , composée d'un plan de paysage et d'un cahier de recommandations urbanistiques, architecturales, techniques et paysagères.	IV.5 <b>Gestion de la charte</b> de qualité
Un enjeu d' <b>accès à un habitat</b> (hébergement, logement...) à <b>toute la population.</b>	Répondre aux besoins des <b>exclus du marché.</b>	V <b>Produire des réponses adaptées aux besoins en logements spécifiques.</b>	V.1 <b>Conforter le dispositif logement jeune</b> et développer l'offre locative abordable. V.2 Produire des <b>logements</b> et une offre de <b>services adaptés pour personnes à mobilité réduite</b> en centre de villes et de villages. V.3 Adapter l'offre d' <b>accueil dans les foyers de travailleurs migrants.</b> V.4 Création de 3 à 4 <b>aires d'accueil pour gens du voyage</b> , et mise en place d'une <b>politique d'accueil et de gestion.</b> V.5 <b>Expérimenter un repositionnement des dispositifs d'accompagnement</b> social lié au logement pour les ménages en grande difficulté.	V.6 <b>Produire des logements d'intégration en fonction de la demande.</b>	

\* : Qui constituent les conditions nécessaires à remplir pour atteindre les objectifs.

Aceif.st